

## Conseil municipal du 11 décembre 2019 à 18h30

Absents excusés : Mme Eva Baronnet-Roche, M Fabrice Leudière qui a donné procuration à M Laurent Boucarut.

L'approbation du règlement du cimetière est reportée au prochain conseil.

Ajout de deux délibérations n°4 et n°8 : accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Secrétaire de séance : Christine Cruzier

### I) Délibérations

#### 1 Elargissement du dispositif de mise en place du RIFSEEP

Malgré l'avis défavorable du comité technique, la commune peut mettre en place le régime indemnitaire pour tous les agents y compris les agents techniques.

Une réflexion est menée pour proposer 5 % du salaire mensuel aux agents à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### 2 DM n°1- Budget principal

Dépenses de fonctionnement 19 093 € ( frais télécom 2 000 € ; charges de personnel...) compensées en recettes à 19 093 €.

Dépenses d'investissement 336 € ( informatique ; mobilier ; cimetière ...) compensées en recettes d'investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### 3 DM n°2- Budget assainissement

Rectificatif en dépenses de fonctionnement ( autres biens mobiliers, divers) pour 900 €.

Rectificatif en recettes de fonctionnement ( participation pour l'assainissement collectif) pour 10 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### 4 Engagement liquidation mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### 5 Déclassement et échange de parcelles

En août 2008, la commune s'est engagée à faire un échange de parcelles avec un particulier mais il n'a pas été acté par un notaire.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte.

#### 6 Convention d'Entente Pluricommunale pour la gestion d'un local privé à usage social

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à la vente par le Département de son local qui accueillait l'association « la Croix-Rouge » à Remoulins, une

réflexion a été menée sur le plan intercommunal pour trouver une solution permettant de maintenir le service proposé aux administrés à savoir la distribution de colis alimentaires deux fois par mois à plus de 170 familles issues de nombreuses communes.

Par délibération en date du 28 Août 2019, la commune d'Argilliers a acté l'accord de principe pour la participation de la commune à la définition du projet de maison sociale intercommunale. Il est maintenant nécessaire de formaliser la participation de la commune par la signature d'une convention d'entente pluri-communale par laquelle seront définies la participation financière et les conditions de mises en place. Le coût par habitant dépendra du nombre de signataires : 0,85 € par habitants pour 8 communes adhérentes.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **7 Demande de création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) nommé**

#### **« Cuisine locale Argilliers, Collias, Sanilhac-Sagriès » ( CLACOS) et de ses statuts**

Les statuts sont créés, le siège social sera sur Argilliers. Deux délégués par commune seront nommés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au 1er janvier 2020 en matière de cuisine centrale destinée à servir les repas pour les enfants fréquentant des écoles de Collias, Argilliers, Sanilhac-Sagriès sur le territoire de ces communes.

### **8 Remboursement de tickets de cantine et cartes de garderie payés par avance et non utilisés.**

Le conseil municipal doit prendre une délibération qui engage la commune à modifier le règlement intérieur de l'accueil périscolaire. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **II ) Affaires communales**

### **1 Personnel**

Samedi 14/12 à 11h30 : Noël des aînés et du personnel en mairie.

### **2 Economie-finances**

Des subventions sont en attente : une de 5 112 € qui concerne les amendes de police et une pour la sécurisation de l'école.

Perçus : 13 488 € Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Le département a sollicité la commune pour s'engager dans le financement d'un fond pour aider les personnes défavorisées à bâtir : le conseil reporte la réflexion.

### **3 Environnement- Cadre de vie- Urbanisme**

Les travaux du renforcement du réseau électrique sur la sortie du village en direction de Vers Pont du Gard vont débuter fin janvier. L'entreprise Orange a visité le futur chantier pour étudier les travaux d'enfouissement des lignes. Elle placera certainement une armoire fermée.

C'est le Département qui sera chargé des travaux de goudronnage de la route.

Diagnostic sur l'éclairage public du village en 2020 : financé en grande partie par le SMEG.

Intervention d'une entreprise avant la fin du mois pour des lampadaires défectueux.

Débroussaillage du chemin du Castellas : devis 1 180 € mais que sur 4 mètres. Autre devis à 1 800 € sur 10 mètres. La commune demandera aux propriétaires de consolider les murets aux abords du chemin. Il est proposé de réunir les propriétaires car ils doivent débroussailler sur 50 mètres autour de leurs habitations.

Salle plurivalente : revoir la réglementation suite aux dégradations. Reporté au prochain conseil municipal.

Devis pour le portillon de l'école et le vidéophone : 1 182 € HT ou 1 540 € HT.

Devis pour le remplacement du tableau électrique de l'église : 250 €.

Contact du EPTB Gardon dans le cadre d'un contrat rivière : réalisation d'une étude sur la sortie des eaux de la station d'épuration pendant un an, financée par l'agence de l'eau avec un coût résiduel pour la commune. Ce serait financé par le budget assainissement : 10 000 € pour un coût global de 50 000 €. Proposition de rencontrer l'EPTB Gardon.

Mise en place en mairie de l'adressage mail avec intégration d'un système anti spam : 100 € puis 20 € mensuel.

Martine a fait un premier tri des archives ; un archiviste va trier et classer ce qui reste pour un montant de 2 000 €.

Certaines peintures murales de l'église sont détériorées : contact avec une école d'Avignon pour réaliser un chantier école. La commune prend en charge l'étude, le matériel et l'hébergement des artisans. Proposition de rencontrer la directrice de l'école pour chiffrer le projet.

#### **4 Culture- Vie sociale- Solidarité**

Conseil d'école du 5/11/19 : les effectifs diminuent, 38 élèves. Projet cirque d'une semaine avec une école de cirque de Foissac. Une subvention va être demandée par l'APE qui finance le projet.

Marché de Noël et chorale le jeudi 19/12/19 avec visite de l'inspectrice pour présenter le projet Emile et l'intervenant en anglais.

Evènements à venir :

Mercredi 12/02/20 19h : lecture de poèmes d'Ovide à la bibliothèque d'Argilliers.

Art'Gi Expo : week-end du 5 avril 2020 avec le Printemps des vigneron organisé par les Boissettiers.

La Veni Vicci : samedi 18/04/20 trail sur le parcours de l'aqueduc Nîmes Uzès. Site [venivicci.com](http://venivicci.com) pour les inscriptions. Rando gourmande de 13 km au départ de l'école d'Argilliers 10h30.

Les Boissettiers : le loto a bien marché. Fête votive les 7,8,9, août 2020 avec un repas le 6 août au soir. Organisation de deux sorties neige.

Marché nocturne : proposition pour le 20 juillet 2020.

### III) Intercommunalité

Une entreprise de chaudronnerie d'une centaine de personnes va s'installer à Domazan.

L'accès à la déchetterie de Fournès est compliqué.

Réunion du SICTOMU : les déchets ne seront plus traités à Beaucaire car l'entreprise est en liquidation. Il risque d'y avoir une augmentation des prix.

La convention avec la CAF pour l'accueil périscolaire deviendra intercommunale.

Deux nouveaux projets Leader : maison des artisans d'arts à Uzès et création d'un espace de co-working à la maison des services publics à Remoulins.

Syndicat du collège : renouvellement de l'agent de surveillance pour un an.

Eau : étude concernant l'évolution de la population du territoire pour anticiper les besoins en terme d'eau potable.

Fin de la séance à 21h30

Vœux du Maire : vendredi 17/01/20 à 18h30

Prochain conseil municipal mercredi 05/02/20